

NANTES, le 31 janvier 2010

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
81 SE/SS

Madame, Monsieur le Délégué Syndical,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées pour la réunion des **Délégués du Personnel du 21 janvier 2011**.

**1 - Calcul de la prime des conducteurs de nuits :**

La CFTC vous demande quel est le mode de calcul pour la prime des conducteurs de nuit sur la base des 1/10ème ?

**La majoration de 30% du coût horaire est payée mois par mois sur le nombre d'heures de nuit et entre dans la base 10ème de congés payés comme toutes les autres primes.**

**Le paiement de ces majorations de nuit n'entraîne pas systématiquement une régularisation du paiement de la base 10ème,**

**Le paiement de la régularisation de base 10ème se génère à l'issue de la prise des 27 congés annuels. La régularisation est calculée par comparaison entre la somme de tous les congés payés de l'année et le cumul de la base 10ème de l'année précédente.**

**Ce calcul est effectué pour tous les salariés de l'entreprise.**

**2 / Enveloppes pour le paiement des amendes:**

La CFTC vous demande pourquoi la sémitan offre t-elle une enveloppe pré-timbrée pour que le contrevenant honore son amende ?

**Ces enveloppes permettent aux clients habitant loin de l'agglomération de s'acquitter des indemnités forfaitaires sans être obligés de se rendre à Commerce et ceci a contribué à l'augmentation du taux de recouvrement.**

**3 /Miroir au dépôt de St Herblain :**

La CFTC demande la pose d'un miroir d'angle à l'entrée du dépôt de St Herblain, ceci afin de faciliter l'anticipation des rentrées de bus.

**Cela ne nous semble pas nécessaire.**

**4 /Enquête de satisfaction :**

La CFTC vous demande la possibilité de lancer une enquête de satisfaction par le biais de résonance sur la restauration d'entreprise.

**Une enquête de satisfaction a été menée par les Services Généraux en fin d'année 2010 via une administration papier. Tous les sites ont eu à disposition des exemplaires papier de cette enquête.**

#### **5 /Congés « CAS » :**

La CFTC vous demande que les collègues qui prennent leur 13<sup>ème</sup> mois en CAS puissent avoir leurs congés validés au-delà des 5 semaines préconisées.

**C'est ce qui est fait dans la 2<sup>ème</sup> étape de programmation, début janvier.**

#### **6/ Agression à Hôpital Bellier :**

Des collègues ont voulu prêter main forte à des agents qui avaient maille à partir avec un individu sur le quai mais faute d'une clé bricard maîtrise sont restés à ronger leur frein. La CFTC vous demande d'équiper ce portillon pour donner l'accès à tous personnels de la Sémitan.

**Le quai est déjà accessible via 2 portillons par tous, avec une clé conducteur.**

**L'usage de ce troisième portillon n'est pas à destination des conducteurs.**

#### **7/Miroirs Bretagne-Motte rouge-50 otages:**

La CFTC vous demande d'installer des miroirs de quai sur ces 3 stations afin d'effectuer des retournements en toute sécurité lorsque ces arrêts sont utilisés comme terminus provisoires suite aux diverses manifestations.

**Nous ne sommes pas favorables à l'installation de tels miroirs.**

#### **8/Assureurs :**

La CFTC vous demande si cela est logique que tous les assureurs ne travaillent pas à temps plein?

**Comme tout conducteur les assureurs peuvent demander à travailler à 80%. L'ensemble des éléments de paie sont alors calculés en fonction du pourcentage d'activité.**

**Ces contrats n'ont aucune incidence sur les vacances puisque ces agents travaillent aussi pendant les vacances. A ne pas confondre avec les contrats contingentés.**

#### **9/Note de service « objets trouvés » :**

Sur la note de service «objets trouvés », il est indiqué que le salarié est responsable de ou des objets en sa possession.La CFTC vous demande ce qu'il adviendra au cas ou un objet se brise lors de la remise dans la boîte prévue à cet effet ? (exemple : portable).

**Nous demandons seulement que les objets soient gérés « en bon père de famille ».**

#### **10/ Magasin Arrouet:**

La CFTC redemande à la direction de prendre les mesures nécessaires au passage des salariés Sémitan avant la clientèle.

**Seules deux personnes s'occupent de notre contrat chez Arrouet. Il faut attendre qu'elles soient disponibles.**

**Il n'y a pas de priorité sauf en période de prise de mesure et de livraison annuelle.**

#### **11/ Protection de l'environnement :**

La CFTC vous demande d'éviter les doublons d'envois de courriers pour les couples travaillant à la sémitan, notamment sur le magazine « feu vert » avec la possibilité pour ceux qui ne souhaitent pas le recevoir de le consulter sur résonnance par exemple.

**Tout d'abord Feu Vert est consultable sur le site Intranet depuis le numéro 131 (et nous en sommes au numéro 145). Il est dans la rubrique Toute l'actu.**

**La gestion des doublons est compliquée et serait supérieure en terme de coût.**

#### **12/ Circulation rue du calvaire :**

Les voies de circulation de la rue du calvaire sont constamment empruntées par des véhicules non autorisés malgré de nombreux panneaux « sens interdit »3 dans la zone montante. La CFTC vous demande plus de contrôle de la police sur cet axe ou règne un laxisme inquiétant.

**Nous allons relancer la police municipale.**

#### **13/ Loupé de l'exploitation du Bêle :**

Le 1er janvier 2011, la voiture 22/04 n'est pas sortie. Aucun conducteur prévu sur ce bus !!!! (Pas de traces de ce bus sur la feuille de sorties). Ce même jour le conducteur de la navette était en conduite en ligne. La CFTC se demande si cet oubli est l'œuvre d'un RCS ?

**La voiture 22/04 est bien sortie.**

**Le service de la navette était non couvert, la navette est malgré tout sortie avec un agent de maîtrise.**

#### **14/ FCO :**

La CFTC se demande pourquoi il est exigé une photo le 1er jour de la formation alors que plusieurs mois après son passage des conducteurs ne possèdent pas le précieux document ?

**Depuis octobre 2010, une carte de qualification de conducteur (CQC) est délivrée à chaque conducteur. L'imprimerie nationale, en charge de ce document, a beaucoup de retard.**

**cf note de service du 05 /01/ 11.**

#### **15/ Pole Mendès-France Bellevue:**

Il y a deux mois notre question diverse est restée sans réponse. La CFTC demandait alors un rééquilibrage de la station Bellevue suite à la disparition de la ligne 11 sur le site.

En effet il est constaté un quai occupé par 3 lignes (23, 59, 81) et un autre par 1 (91). La CFTC vous demande d'y remédier dans les plus brefs délais, dans un souci d'améliorer les conditions de travail des collègues sans négliger l'aspect sécuritaire qui s'en trouverait amélioré. Ces changements ne génèrent pas un cout exorbitant comparé aux difficultés de stationnements rencontrées tous les jours.

**Des travaux sont prévus en début d'année pour prolonger les quais.**

**Nous allons engager une réflexion pour essayer de réaménager la distribution des quais.**

#### **16 - Siège gardien de parking du Haluchère :**

La CFDT signale que le gardien de parking du Haluchère a fait, à plusieurs reprises, une demande pour avoir un nouveau siège, l'actuel ayant fait plus que son temps. Faut-il attendre qu'il ait davantage mal au dos? On lui répond qu'il n'y a pas de budget, mais pour la CFDT, on devrait pouvoir trouver un fauteuil digne de ce nom dans l'entreprise, même pour une courte durée avant travaux.

**Nous ne changerons pas ce siège car le parking Haluchère ferme le 30 janvier 2011.**

#### **17 - Arrêt Bois des Anses, ligne 92 dans les 2 sens :**

La CFDT demande le rapprochement de l'arrêt "Bois des Anses" du camp de Rom de Métro. Ces usagers sont souvent très chargés et ce sont les rares usagers descendants à cet arrêt ! Pourquoi ne pas rapprocher celui-ci de leur emplacement afin de leur faciliter les déplacements ?

**L'emplacement de l'arrêt est étudié en fonction de nombreux paramètres.**

**De plus, cette ligne sera revue dans le cadre de la ligne chronobus est.**

#### **18 - 50 Otages en période des fêtes de fin d'année et de soldes :**

La CFDT vous demande de restreindre l'accès aux 50 otages lors de certaines manifestations. Le cumul de retards sur les lignes concernées, donc les services en continu commencent à exaspérer les conducteurs-rices.

**Le secteur sera piétonnier à compter de septembre 2012.**

#### **19 - Planchettes bus jours bleu et vert :**

La CFDT vous demandait en septembre 2010 de systématiser et de corriger les erreurs, aux dos des planchettes, les parcours HLP en jours bleu et vert. Qu'en est-il aujourd'hui ? (Ex : la ligne 22 à Gachet, au lieu de St Joseph le dimanche...)

**Les signalements sont corrigés au fur et à mesure des remontées. Il faut vous rapprocher des UP, pour signaler les anomalies.**

#### **20 - Toilettes au terminus « Rivière » de la ligne 73 :**

La CFDT vous relance sur la promesse d'implantation des toilettes à « Rivière ». Vous disiez : « Il est propre, il y a de l'eau mais ce n'est pas satisfaisant, c'est une priorité. »

**Nous confirmons la priorité.**

#### **21 - Toilettes Terminus 11 Tertre :**

La CFDT vous redemande de trouver une opportunité au terminus Tertre pour installer des toilettes, car les durées de vacation sont aussi longues que la ligne & l'accès salle Durantière est parfois impossible.

**Un dossier est en instruction depuis trois mois chez Nantes Métropole pour la pose d'un WC Fixe, il devrait avancer prochainement. Nous regardons pour la pose d'un sanitaire de Chantier, en attendant, du fait de la fermeture de Jules Vernes.**

## **22 - JTT conducteur-assureur :**

Les assureurs sont formés sur la ligne de leur dépôt d'affectation. La CFDT vous demande de prévoir des JTT sur les 3 lignes pour les mettre à niveau autrement que par l'affectation qui intervient 1 fois tous les 6 mois, où plus parfois.

**Ce sera fait, une note de service sur ce point sortira courant février 2011.**

## **23 - Navette Bêle :**

La CFDT vous demande quelle sera l'incidence des travaux de Haluchère sur la navette du Bêle.

**Nous allons regarder mais elle ne sera pas supprimée.**

## **24 - Départ Terminus ligne 54 Marcel Paul:**

La CFDT vous demande de rappeler la règle du départ du terminus Marcel Paul 1 au dépôt, en corrélation avec le Bip SAE. Les conducteurs veulent une cohérence. S'il faut partir une minute avant pour être à Marcel Paul 2 à l'heure planchette, rien ne l'indique sur celle-ci. Quel temps de retournement, reste-t-il ? Cette ligne sert aussi de navette pour les conducteurs.

**Au bip SAE, le bus part du terminus vers Marcel Paul.**

## **25 - Modifications services suite Travaux – Match... :**

Systématiquement, conformément à la loi, vous transmettez les modifications des services par support papier. La CFDT vous demande de le faire plutôt par courriel (Développement Durable) .De la responsabilité de chaque O.S. se fera le tirage papier.

**Nous sommes très favorables à cette demande, cependant toutes les organisations syndicales ne sont pas de cet avis.**

## **26 - Station lavage St Herblain :**

La CFDT vous demande de respecter les conditions de travail du salarié ONET , à la rentrée des Bus, qui est obligé de travailler les pieds dans l'eau, même en hiver !. La CFDT vous demande d'installer un joint au pied de la guérite pour solutionner le problème.

**C'est en cours.**

## **27 - Départ en retraite salarié.es :**

Il semble que les salariés se sentent un peu dépourvus de toutes informations dès qu'ils partent en retraite .La CFDT demande la mise en place de cette information, par exemple lors d'une journée DIF ( la plupart de ces futurs retraités partant avec un solde DIF positif !), afin qu'ils sachent précisément quelles démarches effectuer (ex. fin PERCO, dernier versement de salaire/RDV prime de départ, accès aux services du CE...etc. ), que ce soit auprès de l'entreprise ou vis-à-vis de l'administration.

**Il existe un stage « préparation à la retraite » dans le catalogue DIF.**

**Pour le reste, en règle générale, les salariés concernés prennent rendez-vous avec Gérard SERAND pour connaître les démarches à faire avant leur départ.**

**Par la suite, ils reçoivent un courrier leur signalant de prendre rendez vous avec G SERAND pour le solde de compte. Lors de cet entretien, ils sont informés au sujet de la carte de libre-circulation, de la mutuelle, des démarches pour les médailles, .... Par contre pour le Perco, cela est une démarche personnelle.**

## **28 - Eléments de rémunération :**

Sous Résonance dans la rubrique " mon espace<mes infos<éléments de rémunération", la CFDT vous demande, dans le déroulé, de laisser apparaître une année entière du Brut – Net acquis, pour pouvoir lire facilement les variations d'1 année : Ex Déc. 2009 à Déc. 2010.

**Actuellement une année entière de brut, de net imposable et de net perçu sont affichés sur Résonance, soit les 12 mois précédant la dernière paie historisée.**

**Ainsi, lorsque la paie de décembre 2010 est clôturée et interfacée dans Résonance, les 12 mois de janvier 2010 à décembre 2010 sont affichés.**

**Pour pouvoir comparer décembre 2009 à décembre 2010, il faudrait afficher 13 mois et pour cela une demande de modification sur le logiciel devrait être envisagée.**

## **29 - Parking Haluchère :**

La CUN veut récupérer tout le parking Haluchère. La CFDT vous demande quels moyens sont envisagés pour suppléer le manque de places pour les usagers et les conducteurs TAN .La CFDT s'étonne du manque d'anticipation dans l'information pour l'avenir professionnel du gardien.

Le nouveau P+R de la Haluchère contiendra 120 places. La politique des déplacements de Nantes Métropole vise à développer l'intermodalité des échanges par la réalisation d'un pôle d'échange à Haluchère (tramway, bus, car, tram train, vélo, voiture) en réduisant notamment la part de l'utilisation de la voiture.

Dans le cadre du développement des déplacements mode doux, Nantes Métropole prévoit également la mise en oeuvre de places vélo dans deux parkings vélos abrités, sécurisés au niveau de la Haluchère.

En outre, un nouveau P+R d'une capacité de 250 places est réalisé au niveau de la future station tramway du Ranzay, situé à une station tramway de la Haluchère.

### **30 - Îlot central du croisement de St Jean sur la 30 :**

La CFDT vous demande de contacter les services compétents pour résoudre ce problème de voirie. Les ingénieurs urbanistes avaient-ils oublié les bus et poids lourds ?

**Les travaux étaient annoncés semaine 48, mais reportés à cause des intempéries. Malgré plusieurs relances, nous n'avons pas de nouvelle date définie.**

**Nous réitérons notre demande.**

### **31 - Ordinateur de Neustrie :**

L'ordinateur de Neustrie est en panne depuis plusieurs mois. La CFDT vous demande d'y remédier

**Nous allons remédier à ce problème en début de semaine 4. Cet incident n'était plus identifié au service informatique comme persistant.**

### **32 - Régulation des cars Lilas :**

Mairie de Doulon vers Centre, la CFDT constate que l'arrêt est encombré le matin vers 7h45.

Comment fait-on pour descendre les voyageurs, en toute sécurité (ex :fauteuil roulant) ?

**Nous avons contacté Keolis sur ce problème.**

### **33 - Ligne 42 :**

Ligne 42 (croisement rte Gare de Vertou-rte de Clisson) : pour les véhicules venant de Vertou et faisant le "tourne à gauche" sur la route de Clisson, la CFDT vous demande si il serait possible de prévoir un décalage des feux permettant de garder le feu vert plus longtemps que celui de la route du Loroux. Ceci afin de diminuer le temps d'attente de la ligne 42 à cet endroit qui peut être très important aux heures de pointe.

**1) C'est un carrefour complexe à 3 phases de feux. Nous allons voir auprès du service de la régulation de Nantes Métropole ce qui pourrait être fait.**

**2) Un projet est à l'étude pour la création d'un rond-point à ce carrefour. Nous allons voir auprès de Nantes Métropole où en est ce projet.**

### **34 - Navette Aéroport :**

Même si le dernier Feu Vert dit "Que tout va bien", la Direction va t'elle enfin prendre en compte les problèmes de la nouvelle organisation de la navette aéroport. La CFDT constate encore des inconvénients :

- Double billetterie et double caisse engendrant une perte de temps importante sur la ligne.

- Gestion de la double clientèle demandant des explications sur les tarifs et pouvant déboucher sur des conflits.

Le pointage de la clientèle à toutes les courses par les conducteurs prend du temps.

**Un point a été fait avec des représentants de la Navette Aéroport. Il n'y aura plus de passages à Neustrie vers centre s'il n'y a pas de clients. Divers problèmes ont été évoqués et sont en cours de solution.**

**Quant à la double billetterie, ce sont les conséquences commerciales de l'arrêt de la 37 (fréquence de 30' sur la Navette Aéroport grâce au transfert kilométrique).**

### **35 - Services modifiés du Bêle :**

Suite aux modifications des services (travaux rue de Gigant) la CFDT vous redemande que les nouveaux services soient accessibles sur Résonance (voir PV CE du 21 décembre 2010) .

**Les nouveaux services sont en ligne sur Résonance depuis plus d'une semaine.**

### **36 - Espace Transport :**

A l'instar de ce qui se passe pour l'exploitation en service de nuit , la CFDT demande une procédure d'urgence , chaque matin ,pour le fonctionnel de la vidéo. Concernant le dernier incident la CFDT vous demande le rapport trafic où main courante du jour, justifiant l'intervention.

**Le PSV effectue un essai mensuel. Nous allons, dorénavant, effectuer un essai chaque matin.**

### **37 – AGRESSION : SUIVI CHSCT**

Suite aux agressions des 7 et 8 janvier dernier, les membres du CHSCT n'ont toujours pas été prévenus officiellement. Pourquoi ?

**Lors d'une agression ou d'un accident grave, la Direction informe le secrétaire du CHSCT.**

**Pour le 7 janvier, tout le monde a été informé puisque l'agression a fait l'objet d'une information particulière lors de la cérémonie des vœux.**

### **38 - MOUVEMENT DES CONDUCTEURS « LIGNE 1 »**

Suite à l'action de solidarité des conducteurs de la ligne 1, la CGT demande si la direction peut rédiger un compte-rendu de la réunion et de ses engagements.

**L'engagement de la Direction est la tenue de la commission sûreté à la fin du mois de février, avec des représentants de l'ensemble des acteurs de l'agglomération.**

**Cet engagement est précisé dans le dernier CHSCT de novembre 2010 qui sera prochainement à l'affichage.**

### **39 - REGLAGE FEUX TRAMWAYS**

La question du réglage des feux de tramways vous a été posée directement par les conducteurs lors de l'assemblée extraordinaire du 10/01/2011.

Pourriez-vous donc prendre la peine d'étudier cette question de mauvais réglage des feux de croisement sur l'ensemble des tramways, afin d'y apporter une solution d'ordre SECURITAIRE ?

**Le réglage des feux est dans la liste des opérations des grandes visites depuis plus de quinze ans.**

**De plus ? nous ne comprenons pas ce problème soudain, nous n'avons relevé aucun signalement sur les feuilles de route de ce problème.**

**Du côté de la maintenance « grandes visites », il a été re-précisé de valider ce contrôle à chaque grande visite par les responsables d'équipe. Au niveau des « maintenances de proximité », il a été rappelé de bien prendre en compte les contrôles suite aux signalements des conducteurs.**

### **40 - CARNET DE DELEGATION**

La CGT vous demande de mettre des blocs de délégation à disposition des élus auprès des RCS dans tous les dépôts.

**Un ou deux carnets peuvent être mis à disposition dans chaque syndicat.**

### **41 - PLACES DE PARKING A DALBY**

Devant le manque de stationnement à Dalby, La CGT vous demande d'étudier la possibilité d'ajouter des places sur le remisage des tramways.

**Le problème est en suspens.**

### **42 - ENTRETIEN DES EMMARCHEMENTS ALSTOM PAR LA SOUS -TRAITANCE**

Alors que ce travail a toujours été effectué en interne, pourquoi est-il sous-traité maintenant ?

**Nous avons pris du retard sur l'activité des grandes visites, la solution a été de sous-traiter cette activité.**

**Cette activité sera reprise en interne lorsque le retard sera absorbé.**

### **43 - MESSAGE GIROUETTE**

Pourquoi le PC demande t-il aux conducteurs de supprimer le message « faire signe au conducteur » alors que celui-ci permet une meilleure anticipation du service voyageur aux arrêts communs à plusieurs lignes ?

**1- Le message des régulateurs est en accord avec la note service « Message girouette : Bonne rentrée », Réf. : 398.10 HB/CF du 2 septembre 2010.**

**2- Les messages commerciaux sont faits par campagne « bonne rentrée », « bonnes fêtes »...**

**Entre les campagnes, on revient aux messages traditionnels.**

#### **44 - VIGIPIRATE**

Sur la ligne 1 mercredi 5 janvier 2011, une cliente signale un sac à dos posé sur un siège derrière la loge. Le conducteur appelle le PCC en lui décrivant le sac à dos en question :

"sac à dos, fermé"

le PCC a demandé de continuer à rouler avec la clientèle. A Commerce, un maitrise a tout simplement pris le sac à dos, et est ressorti avec !

Est-ce de cette façon que les maitrises doivent appliquer les notes de service ? Quelle est la procédure exacte à suivre en cas de "colis" abandonné à bord d'un véhicule ?

**La difficulté est de qualifier précisément le colis retrouvé à bord de nos véhicules.**

**Le conducteur n'aurait pas qualifié de "suspect" le sac à dos. Le régulateur n'aurait donc pas jugé utile d'appliquer la consigne Vigipirate.**

**La procédure en cas de colis suspect est toujours en vigueur au PCC (notes de service 94/04 - MD/mg du 24 mars 2004 et DG.S 12.C/cgb du 17 mars 2004)**

#### **45 – FORMATION EN JOURS JAUNES**

Trouvez-vous normale de programmer des formations durant les jours jaunes, et par conséquent, refuser les demandes de congés des salariés ?

**La priorité du point de vue de la formation est de pouvoir proposer le plus grand nombre de périodes de formation sur l'année (et éviter ainsi les concentrations). Cet effort de lissage se fait dans le respect du service commercial et la partie compatibilité avec les règles de gestion C'est aussi la période pendant laquelle il y a le plus de matériel disponible.**

#### **46 - RELEVÉ CONDUCTEURS A DALBY**

La CGT demande à la Direction de mettre à disposition des conducteurs de Dalby, un écran permettant de voir l'arrivée de leur rame, évitant ainsi au conducteur de prendre froid sur le quai ?

**Nous allons chiffrer cette demande.**

#### **47 - NEIGE**

Durant les épisodes neigeux, la CGT demande à la Direction comment a été traitée la gestion des heures pour les conducteurs de bus du soir ?

**Les conducteurs de nuit ont été pointés en permission à compter de 22h30, s'ils ne travaillaient pas.**

#### **48 - KERVEGAN**

Dernièrement, 4 ASVP ont été informés qu'ils n'avaient pas d'autorisation d'accès à la cafétéria. Visiblement mécontents et appelant aussitôt leur hiérarchie, les responsables de la sûreté ont donné raison au délégué du personnel. La CGT vous demande de faire circuler une note de service auprès des instances concernées et d'inscrire sur la porte de la cafétéria que l'accès est réservé au personnel de la semitan.

**La Mairie de Nantes a demandé à la SEMITAN, la possibilité d'accueillir des équipes d'ASVP ou de la Police Municipale. Leurs équipes étant totalement dispersées sur toute la ville de Nantes, elles ne peuvent pas effectuer leurs pauses dans les locaux de la mairie (Manufacture).**

**Nous avons accepté leur présence à Kervégan, sous certaines conditions. (cf NDS affichée à la Sûreté ). Un rappel a été fait aux services concernés.**

#### **49 -SIGNALISATION BUSWAY**

La CGT vous demande de contacter les services chargés de la voirie busway afin de repositionner tous les panneaux de signalisation « arrêt absolu au rouge clignotant ».

**Cette demande est prise en compte.**

#### **50 - STATIONNEMENT ROUTE DE ST SEBASTIEN**

Sur le trottoir de cette route, des véhicules stationnent en permanence sur 200 mètres, obligeant les conducteurs à se déporter sur la file de gauche. La CGT vous demande d'apporter une solution afin que le personnel ne risque pas son permis de conduire.

**Nous allons regarder.**

## **51 - HALUCHERE**

Sur le TAN information décembre 2010 CORRESPONDANCE, concernant le pôle HALUCHERE :

08-11-2010 / L23 : Part avec feu allumé avant l'arrêt du tram à la station (en rouge)

08-11-2010 / L52 : Part avec feu allumé, et grille le feu rouge de la circulation (en rouge)

12-11-2010 / L 52 : A bien vu que le tram arrivait mais part alors que les gens descendent du tram. (en rouge)

- Les conducteurs ont-ils été sanctionnés ?

- Etes-vous au courant que le cycle des feux tricolores des bus se déclenche 4 fois sur 5 à l'arrivée du tramway ? Si oui, pourquoi nous reprocher l'inévitable ?

**Il n'y a pas de dysfonctionnement des feux tricolores.**

**Les conducteurs n'ont pas été sanctionnés. C'est le simple affichage des résultats des « clients mystères » pour sensibiliser les conducteurs aux feux de correspondance.**

**Nous allons faire attention pour que cette information ne soit pas mal vécue par les conducteurs.**

## **52 - PIRMIL**

A la date du 10 janvier, l'ordinateur de Pirmil est encore HS ! Les conducteurs n'ont toujours pas de moyen pour consulter leurs affectations. Ce problème dure depuis trop longtemps, pouvez-vous faire le nécessaire ?

**Nous avons effectivement rencontré plusieurs interruptions de réseau informatique sur le site de Pirmil Chatelet. Ce site est raccordé via le réseau Oméga de Nantes Métropole. Le mode de connexion utilisé, particulier aux locaux de Chatelet, n'est aujourd'hui plus fiable ce qui explique les problèmes à répétition.**

**Nous allons, courant février, changer la ligne informatique via l'opérateur Gigalis, qui s'engage à rétablir la ligne sous 4 heures en cas d'incident. Nous devrions de toute façon en rencontrer nettement moins, voire aucun avec le changement.**

## **53 - DENONCIATION UTILISATION DES HEURES SYNDICALES**

Depuis plusieurs mois, la CGT a constaté une forte dénonciation concernant l'utilisation des heures de délégation.

Les RDS, et autres maitrisés ou cadres sont-ils autorisés à divulguer les heures et journées prises en délégation par les syndicats ? Serait-il possible de leur rappeler leur devoir de réserve ou de discrétion à ce propos ?

**Nous allons rappeler le devoir de réserve aux agents concernés mais nous rappelons aussi le bon usage des heures de délégations par les élus syndicaux.**

## **54 - DEVIANCE SYNDICALE**

Sur les questions DP de décembre, une question délicate sur les « agissements syndicaux » des formateurs a été posée. Votre réponse a été la suivante : Cette pratique si elle est avérée constitue une faute grave. En tout état de cause la direction ne cautionne pas ce type de comportement.

Avez-vous essayé d'en savoir plus ? Si la réponse est non, est-ce un simple oubli de votre part (que vous allez rectifier rapidement), ou un simple désir d'ignorer l'affaire ?

**Nous avons répondu à une question DP, et pris les dispositions qui nous semblaient nécessaires..**

## **55 - ACCIDENT DU TRAVAIL**

La CGT vous demande si un salarié en arrêt initial ou en prolongation pour accident du travail perd des CA ou autres congés.

**Conformément à la Loi, dans le cadre d'un accident de travail, aucun abatement de congés payés n'est effectué pendant les 12 mois suivant la date de l'accident.**

**En outre, l'agent ne travaillant pas, les RTT sont abattus.**

## **56 - CONTROLE DE VITESSE**

La CGT vous demande dans quel but sont effectués les relevés de vitesse dans la courbe « portail ouest de Dalby » ? Quelle valeur la direction donne t'elle à ceux -ci, sachant que les compteurs de vitesse des tramways ne sont pas précis ?

**L'objectif des contrôles est le respect des vitesses, les prises en compte de feux ne s'en font que mieux !**

**Ce lieu a été choisi suite au constat de dépassements de vitesse à cet endroit.**



### **57 - VALIDATION CONGE**

La CGT demande que les congés soient validés plus rapidement, des semaines et des jours posés pour février, mars et avril ne le sont toujours pas.

**Les congés sont validés dès que possible.**

### **58 - GARDIENS DE PARKING**

Compte tenu de la fermeture du parking Haluchère pour les travaux, et de la mise sous surveillance vidéo de celui de Beaujoire, un problème de sureffectif se pose. La CGT demande que les gardiens de Parking puissent être affectés à la surveillance des dépôts.

A l'avenir, que ferez-vous du personnel inapte à la conduite ?

**Nous avons une étude à effectuer sur le sujet.**

### **59 - TEMPS DE CONDUITE TRAMWAY**

Le mardi 11 janvier, un conducteur ligne 2 a effectué plus de 5h de conduite continue en situation dégradée avec 6 rames garées. Les conducteurs sont restés sur place à attendre! Trouvez-vous acceptable que la maîtrise juge la situation normale et ne cherche pas à apporter des solutions ?

**L'AM en poste, tout nouveau, n'a pas pensé immédiatement à relever le conducteur sur Pirmil-Pont Rousseau en profitant effectivement des conducteurs en attente de rame garée.**

**Nous sommes desolés et ferons mieux la prochaine fois.**

### **60 - REPRISE APRES UN ARRET DE TRAVAIL**

La CGT vous demande les règles appliquées dans l'entreprise concernant la reprise du travail pour le personnel roulant (délai de prévenance, visite de reprise). La CGT demande une concordance dans l'application des règles entre dépôts et RCS

**Le règlement intérieur rappelle que tout conducteur doit confirmer sa date de reprise de travail dans les 24h ouvrables précédant la date de reprise.**

### **61 - HEURES DE NUIT**

La CGT demande quand et comment la Direction compte appliquer la loi sur la majoration des heures de nuit ainsi que les 2 visites médicales par an.

**Nous allons déterminer les personnes concernées sur 2010.**

### **62 - CIRCUIT DES DP**

SUD se demande si vous faites réellement part et comment, des réponses aux questions de DP, à tous les services concernés ; Ex. pour les fausses pièces à Dalby, le personnel n'est pas au courant qu'il doit les échanger aux conducteurs, c'est de l'entrave syndicale ! SUD vous demande de faire de l'information auprès de vos salariés

**Il n'y a pas d'entrave syndicale. Les réponses sont sur Résonance, et les services concernés sont informés.**

### **63 - BANDAGE RAMES ALSTHOM**

Combien coûte l'immobilisation d'une rame pour des bandages qui ont tournés ?

Pourquoi ce défaut à répétition ? à qui la faute ? La conséquence de ceci nous oblige à faire le bandage sur la rame. Nous vous demandons de déposer les bogies.

**Le temps de réalisation de dépose d'un bogie moteur ou porteur est de 5 heures (en moyenne) à deux agents donc 5 heures d'immobilisation de la rame .**

**Le temps de réalisation de changement de bandage est aussi de 5 heures à deux agents et aussi 5 heures d'immobilisation de la rame.**

**Le changement de bandage sur la rame a toujours été fait, ce qui coûte le moins cher. La dépose des bogies ne peut pas se faire en dehors des grandes visites préventives. Nous essayons de regrouper au maximum les opérations pour faciliter le travail et le temps opérationnel.**

**Le montage des bandages est fait de telle façon que ce problème de glissement ne peut pas être éradiqué. Certes, il y en a plus en ce moment. Plusieurs causes en sont à l'origine : changement des caractéristiques de peinture, freinage plus important, caractéristique du caoutchouc, etc. Nous y travaillons pour éviter ce problème.**

### **64 - PANNEAUX AUX I.F.**

Nous vous demandons un panneau supplémentaire aux I.F. pour SUD

**Nous allons rajouter un panneau pour le CE, aux I.F.. Le grand tableau pourra ainsi être réparti entre toutes les organisations syndicales.**

#### **65 - RAME 361**

Caméra : enfin du bon matériel ! SUD vous demande d'équiper le plus rapidement possible toutes les rames

Accoudoir : trop petit, SUD vous demande un autre modèle pouvant convenir à la majorité des conducteurs.

**Le résultat de la rétrovision de la rame 361 n'est pas encore validé pour des problèmes de fiabilité: plus de 30 défauts en trois mois. Le sous-traitant était présent, mardi 18 janvier, pour nous mettre un autre équipement en place, en espérant que cela résolve les problèmes de fiabilité.**

**Concernant les accoudoirs, nous allons regarder.**

#### **66 - FEUX TW TERTRE**

En voie 2 : les 2 feux ne passent pas à la verticale en même temps, le TW bloque les voitures et vice versa, SUD vous demande de synchroniser les feux T.R.

**Nous regardons et transmettons à Nantes Métropole.**

#### **67 - RELEVÉS VIDEO**

SUD vous demande que le salarié concerné par un accident ou une agression, puisse visionner la vidéo afin qu'il puisse se défendre efficacement, sinon, sur quel article de Loi vous vous basez pour refuser cette demande bien légitime

**A la demande de la CNIL, nous déposons à la préfecture une liste de personnes habilitées.**

**Nous essayons de le faire si le salarié le demande, mais la plupart du temps les images sont saisies avant par la police.**

#### **68 - ACCIDENT NEUSTRIE**

SUD vous demande si le sabot est vraiment efficace puisque la rame est allée s'écraser sur le poteau (et c'est la 2ème fois).

Est-il vrai que la conductrice a reconduit de suite, et n'a vu le médecin du travail que le lendemain ? Si oui, c'est inadmissible, irresponsable, et facteur de sur accident et nous sommes loin du principe de précaution

**Le sabot a bien fonctionné.**

**Après 3h d'interruption, la conductrice a souhaité reprendre sur un tour, elle était alors accompagnée. Elle a vu le médecin du travail le lendemain.**

#### **69 - RAMES BOMBARDIER**

SUD vous demande de changer les ampoules des codes des rames Bombardier. D'après les conducteurs, elles sont équipées de piles de lampe de poche, ON NE VOIT RIEN !

**Les ampoules des codes (type H7) sont réglementaires et validées depuis l'origine. Il n'y a pas eu de changement.**

#### **70 - SERVICE BD 1018**

Le service a été modifié entre le 20 et le 29 décembre, la 2ème vacation, de ligne 21 s'est transformée en ligne 22 sans prévenir les conducteurs ! SUD vous rappelle que vous devez prévenir les conducteurs des services modifiés

**La ligne 21 est devenue ligne 22, suite à la reprise des services.**

**Les services ont été modifiés, affichés et un courrier a été adressé à chaque personne concernée.**

### **71 - REMPLACEMENT**

Lorsque les feuilles sont faites entre 2 conducteurs, pourquoi il faut attendre la veille pour le lendemain pour que cela soit validé, cela crée de l'insécurité et du stress pour les conducteurs, alors que ceux-ci se sont décarcassés à trouver un remplaçant !

**Tout dépend des cas et des périodes. C'est à la validation des services que le remplacement est saisi.**

### **72 - SERVICES ROSES ET JAUNES**

SUD demande à ce que les services roses et jaunes soient présentés en même temps, afin que le conducteur puisse choisir en toute connaissance de cause, et que les organisations syndicales puissent les étudier avant.

**Ce sera fait pour les prochaines commissions de 2011.**

### **73 - MINI RECLASSEMENT**

Il aurait été judicieux de présenter les modifications des services au Bêle Dalby, avant le mini reclassement, afin que les conducteurs sachent à quoi ils s'engagent

De plus, certains conducteurs n'ont pas postulé pour le service court n° 50 parce qu'il était court justement, ensuite, ce service est passé en service standard, sans que les conducteurs soient prévenus, de ce fait, ils restent sur un service non choisi, ce qui est inadmissible

**Les modifications des services au Bêle ont été faites dès que possible mais pas avant le mini-reclassement.**

**Le roulement court transformé en standard est un événement conjoncturel qui a été fait avec l'aval des agents affectés dessus et qui ne lèsent en rien les autres conducteurs sur leur choix de septembre.**

### **74 - HEURES SUPPLEMENTAIRES**

SUD vous demande si la Loi TEPA est toujours en cours à la Tan ? Un conducteur qui fait 1h de temps supplémentaire sur une journée demande comment celle-ci est défiscalisée ?

**Il y a rarement d'heures supplémentaires car il faut faire 1607 heures de travail par an pour que la loi TEPA s'applique (ce qui est rarement le cas à la SEMITAN).**

### **75 - LIGNE 80**

SUD demande pourquoi le bus 80 de 9h36 n'est pas passé à la Bugalière, le dimanche 9 janvier, quand on sait qu'il y a une heure d'attente pour avoir le prochain. Et c'est la demande d'une dame qui allait au travail. Cela donne l'impression que pour la Tan, le dimanche n'est pas un jour aussi important que sur la semaine.

**Le conducteur a bien effectué sa course, le 9 janvier 2011 et d'ailleurs, à cette occasion, il a recueilli les doléances d'une cliente qui n'avait pas vu ce même bus au même horaire le dimanche 2 janvier. Elle avait dû se faire transporter par une voisine jusqu'à Beauséjour pour prendre le tramway de 10h09.**

**Donc, le problème était le 2 et non le 9 janvier, et cela était suite à un retard du bus.**

### **76 - CONGES D'OFFICE – REPOS D'OFFICE**

SUD vous demande la différence entre ces 2 termes, qui vous autorise à mettre les conducteurs en congé selon votre décision ? Quelles sont les consignes données aux RCS à ce sujet

**Il n'y a pas de congés d'office (tous les congés annuels sont programmés à long terme en début d'année).**

**Les repos mis d'office ne peuvent être que des récupérations de repos, d'heures ou de fériés ou de CAS si l'agent ne les a pas programmés en début d'année.**

### **77 - PAPIERS TOILETTES – MAINS**

SUD a été une nouvelle fois choqué de lire les recommandations de la direction pour les économies de papier toilettes, mains : on parle ainsi à des enfants de 4 ans, pas à des adultes !

La direction en est rendue à nous suggérer le nombre de feuilles de papier qu'il faut à chaque usage !

Vous ne réalisez absolument pas compte du nombre de passages dans ces lieux

**Ce ne sont que des recommandations pour les éco-gestes !**

### **78 - TEMPS DE BATTEMENT**

Sud vous demande de prévoir plus de temps de battement au terminus spécialement dans les horaires de pointe car bizarrement, c'est là où on a le moins de temps de prévu et où l'on prend le plus de retard

Ligne 3, 25 mais aussi 21,22, 23, etc....

**Nous prenons acte de vos remontées.**

### **79 - LIGNE 23 et 81 à BELLEVUE**

Pourriez-vous rappeler aux conducteurs des lignes 23, 59 et 81 de s'avancer au maximum afin de laisser de la place aux autres bus.

**Nous ferons une information dans ce sens.**

### **80 - CONTROLE VITESSE**

Est-il exact que la police contrôle la vitesse des tramways à la jumelle sur demande de la Semitan ?

**La SEMITAN ne demande pas de contrôle de vitesse à la police.**

### **81 - COMMERCE QUAI A :**

Pouvez-vous trouver une solution pour la sortie des bus :

Ils sont sur la file de droite pour tourner à gauche

Les voitures sont sur la file de gauche et tournent à droite ou vont tout droit

Les piétons traversent à toute allure pour monter dans le tram

Ne pourrait-on pas déjà mettre une barrière afin de canaliser le flot des piétons ?

Est-il vrai qu'un conducteur a eu une amende de 90 euros et 4 points de retirés à cet endroit ?

Il y a urgence à supprimer ce feu rouge à l'entrée du quai D, au croisement ligne 2 et 3 et mettre un stop comme pour les voitures

**C'est une vieille demande de notre part, toujours refusée par Nantes Métropole.**

**Nous allons la reformuler à l'occasion de nos échanges sur le nouveau plan de circulation Centre aggro qui doit être opérationnel en septembre 2012.**

### **82 - ACCIDENTOLOGIE**

On accuse les conducteurs tramway du taux élevé à Nantes d'accidents

Pour Sud, il faut commencer à se poser les bonnes questions : temps de parcours, temps de battement, heures de conduite trop importantes pour les 2 fois, 42 ,44 heures de conduite les semaines où l'on travaille le week end, endroits dangereux, ...

Quand est-ce que la direction va réellement traiter ces problèmes en concertation avec les conducteurs ?

**La Direction n'a jamais fait d'accusation dans ce sens.**

**Un groupe de travail sur les roulements de repos pourra être organisé dans le cadre des NAO 2011.**

### **83 - RESONANCE**

Une fois de plus, Sud demande à pouvoir consulter le service des collègues afin de pouvoir les rencontrer

Me Epiard nous avait dit qu'elle y travaillait et cela fait plusieurs mois

**Nous confirmons que la Direction ne souhaite pas ouvrir la consultation des services à l'ensemble des salariés.**

**En revanche, nous étudions une solution de messagerie interne en accès depuis Résonance. Cette évolution n'interviendra que dans le cadre de la version 2 de Résonance.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Délégué Syndical, l'expression de nos meilleures salutations.

Sylvie DENIS  
Directeur des Ressources Humaines

**Prochaine réunion : 18 février 2011**